



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2/2020 – 036/2019/02FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification au budget du Centre de traduction donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration est tenu d'adopter les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur;

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le budget rectificatif 2/2020 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 23 septembre 2020.

Pour le conseil d'administration.


Rytis Martikonis
Président

Annexe: budget rectificatif 2/2020



BUDGET RECTIFICATIF 2/2020

CT/CA-036/2019/02FR

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 22 septembre 2019, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 2/2020. Celui-ci a pour objectif d'inclure les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses et de l'excédent budgétaire de l'exercice précédent.

Les virements effectués à ce jour durant l'exercice 2020 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 2/2020» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. RECETTES

À la suite des prévisions actualisées reçues des clients pour 2020, les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes.

- Le résultat des prévisions actualisées des clients et l'incidence possible des économies réalisées par client, calculées par le Centre, révèlent une diminution de 1,2 million d'EUR sous le titre 1 («Paiements des agences, bureaux, institutions et organes», marques de l'Union européenne comprises). Comme toujours, il existe des fluctuations considérables dans les prévisions de certains clients.
- Les prévisions relatives aux marques de l'Union européenne (poste 1006) de l'EIPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), principal client du Centre, demeurent stables, à raison de 12,3 millions d'EUR (305 289 pages). Pour tous les autres services de traduction fournis à l'EIPO (poste 1005), le budget a légèrement diminué, passant de 4,3 millions d'EUR à 4,1 millions d'EUR (soit -3,5 %).
- Un certain nombre de clients ont diminué leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une réduction totale des recettes prévues de 6,9 millions d'EUR. Dix clients ont revu leurs prévisions à la baisse, à raison de plus de 100 000 EUR, à savoir: l'EMA («Agence européenne des médicaments»), de 3,5 % (-119 000 EUR), l'EFSA («Autorité européenne de sécurité des aliments»), de 45,8 % (-161 500 EUR), Eurojust («Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale»), de 55,3 % (-597 900 EUR), l'AFE (Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer), de 74,1% (-686 500 EUR), l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), de 29,9 % (-326 200 EUR), l'ECHA («Agence européenne des produits chimiques»), de 25,4 % (-441 400 EUR), l'ABE («Autorité bancaire européenne»), de 38% (-439 400 EUR), l'agence eu-LISA («Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice»), de 35,6 % (-436 200 EUR), le Conseil de l'Union européenne, de 41,5 % (-104 700 EUR), et le CEPD («Contrôleur européen de la protection des données»), de 73 % (-3,3 millions d'EUR).
- Un certain nombre de clients ont revu leurs prévisions à la hausse, ce qui s'est traduit par une augmentation totale des recettes prévues de 5,8 millions d'EUR. Les huit clients suivants ont augmenté leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: l'EU-OSHA («Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail»), de 25,7 % (161 200 EUR), l'ECDC (Centre européen de prévention et de contrôle des maladies), de 149,3 % (293 500 EUR), la Chafea («Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation»), de 122,7 % (568 300 EUR), l'AECF («Agence européenne de contrôle des pêches»), de 452,7 % (226 800 EUR), l'EASO («Bureau européen d'appui en matière d'asile»), de 10,5 %

(297 800 EUR), l'ACER (l'«Agence de coopération des régulateurs de l'énergie»), de 118,3 % (151 700 EUR), la Commission européenne (DG EMPL et DG GROW), de 2 126,5 % (3,4 millions d'EUR) et le Médiateur européen, de 235,4 % (238 500 EUR). Le Centre a intensifié ses contacts avec les DG de la Commission. Dans ce contexte, il a commencé à travailler en étroite collaboration avec la DG GROW et la DG EMPL et a adapté ses services afin de répondre aux besoins spécifiques de ces deux DG et de fournir les services demandés.

- Les prévisions relatives au titre 3 («Coopération interinstitutionnelle») demeurent inchangées, à hauteur de 664 600 EUR.
- Les prévisions concernant les autres recettes, inscrites au titre 4, ont augmenté de 85 250 EUR. Cette situation résulte de l'augmentation du montant prévu des remboursements divers (poste 4010) à la suite de la refacturation des frais exposés pour l'espace de bureau fourni à la Chafea («Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation»), de l'hébergement d'un centre de données pour l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer») et du nouveau projet avec Frontex («Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes»).
- En raison de l'augmentation des recettes provenant des clients, de la diminution des dépenses (principalement en matière de personnel et de coûts d'externalisation) et de l'introduction du déficit budgétaire de l'exercice précédent, le budget rectificatif 2/2020 affiche une augmentation de 878 834 EUR dans l'utilisation de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Cela signifie que 3,7 millions d'EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» devraient être utilisés pour équilibrer le budget rectificatif 2/2020, contre 2,8 millions d'EUR prévus dans le budget rectificatif 1/2020. En outre, l'utilisation de la «Réserve pour investissements exceptionnels» a été maintenue au même niveau par rapport au budget rectificatif 1/2020, conformément aux prévisions de dépenses liées au programme eCdt au chapitre 32.

Les recettes totales prévues pour 2020 s'élèvent à 46,8 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	41 536 000
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	664 600
4. Autres recettes	710 000
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	3 894 084
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de recettes pour la fourniture de services linguistiques en 2020. Il présente les prévisions fournies par les clients pour 2020, compte tenu de l'incidence éventuelle des économies, résultant de la structure tarifaire applicable à la traduction de documents par client, calculées par le Centre.

	Budget rectificatif 2/2020	Budget rectificatif 1/2020	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	305 289	305 289	0,0 %
Nombre total de pages de documents prévues	277 791	313 316	-11,3%
<i>Nombre total de pages prévues</i>	<i>583 080</i>	<i>618 605</i>	<i>-5,7%</i>
Nombre total de listes de termes prévues	82 183	83 009	-1,0%
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	41 536 000	42 772 500	-2,9%

C. DÉPENSES

Conjointement avec les prévisions actualisées reçues des clients, le Centre a réexaminé ses dépenses afin de préparer le budget rectificatif 2/2020. Le résultat montre une diminution de 5 % aux titres 1 à 3, à savoir: une diminution de 7,3 % au titre 1 («Personnel»), une diminution de 0,3 % au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»), et une diminution de 2,7 % au titre 3 («Dépenses opérationnelles»). Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses.

- Une réduction du budget au titre 1 («Personnel») de 2 millions d'EUR: la principale réduction concerne le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité»), qui a été diminué de 2,1 millions d'EUR. Ces évolutions résultent essentiellement de la réduction du nombre de membres du personnel en activité et de la réduction de l'indexation, qui est passée de 1,8 % à 0,9 %. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a diminué de 7%.
- Une réduction au poste 1115 («Personnel contractuel») de 243 400 EUR (soit -16 %) a été appliquée en raison du nombre inférieur d'agents contractuels équivalents temps plein en place et de la réduction de l'indexation, qui est passée de 1,8 % à 0,9 %.
- Une réduction au poste 1120 («Perfectionnement professionnel du personnel») de 37 800 EUR (soit -19,7 %) a été appliquée en raison de la situation actuelle liée à la COVID-19.
- Une réduction au poste 1134 («Contribution au régime des pensions communautaires») de 270 400 EUR (soit -7,9 %) a été appliquée en raison de l'adaptation du pourcentage de la contribution au régime de pension (passée de 10 % à 9,7 %).
- Une réduction au poste 1175 («Intérimaires») de 1 400 EUR (soit - 0,5%) a été appliquée en raison du nombre inférieur d'agents intérimaires en place.
- Une diminution à l'article 118 («Frais divers de recrutement et de mutation du personnel») de 67 700 EUR (soit - 31,3 %) a été appliquée en réponse au contexte actuel marqué par la COVID-19, qui a eu pour effet de ralentir le recrutement; de ce fait, aucun nouvel arrivant n'est entré en fonction à Luxembourg au cours de la période allant de mars à juillet.
- Une diminution au chapitre 13 («Missions et déplacements») de 37 500 EUR (soit -36 %) a été appliquée en réponse à la situation actuelle (COVID-19).
- Une augmentation budgétaire au chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 5 100 EUR (soit 0,2%) a été appliquée en raison d'indexations plus élevées des charges.

- Une augmentation budgétaire au chapitre 21 («Informatique») de 11 500 EUR (soit -0,3%) a été appliquée en raison de différents projets.
- Une diminution du poste 3000 («Prestations de traduction externe») de 360 000 EUR (soit - 3,3 %) a été appliquée en raison de l'adaptation des prévisions des clients et de l'optimisation des ressources internes.
- Afin de reporter le résultat de l'exécution budgétaire de l'exercice 2019, le Centre a introduit, au poste 10008, le déficit de 2,1 millions d'EUR en dépenses en 2020.
- Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 2/2020 comme suit:

EXERCICE 2020: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2020				
Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
2337	20/01/2020	2050, «Sécurité et surveillance des immeubles»	2352, «Frais divers de réunions internes»	2 000
2338	20/01/2020	1100, «Traitements de base»	1420, «Autres dépenses»	110 000
2341	12/03/2020	2100, «Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels»	2050, «Sécurité et surveillance des immeubles»	11 500
2347	17/04/2020	2030, «Nettoyage et entretien»	2050, «Sécurité et surveillance des immeubles»	15 000
EXERCICE 2020: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2020				
-		-	-	-

Le tableau des effectifs figurant à l'annexe 1 est modifié comme suit:

- Un poste de fonctionnaire AST 5 a été remplacé par un poste d'agent temporaire AST 3, conformément à la politique en matière de personnel, approuvée par le conseil d'administration, consistant à mettre fin au recrutement de nouveaux fonctionnaires pour pourvoir les postes AST et à recourir à des agents temporaires pour ces postes.
- Cinq postes du GF II ont été remplacés par cinq postes du GF III, conformément à l'article 10 des nouvelles règles de mise en œuvre relatives aux agents contractuels autorisant la modification de la procédure relative aux groupes de fonctions.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Nouveau montant 2020	Budget rectificatif 2/2020	Budget rectificatif 1/2020
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	41 536 000	-1 236 500	42 772 500
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	664 600	0	664 600
4	AUTRES RECETTES	710 000	85 250	624 750
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 894 084	878 834	3 015 250
	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	
	Réserve pour la stabilité des prix	3 705 784	878 834	2 826 950
	Réserve pour investissements exceptionnels	188 300	0	188 300
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	46 804 684	-272 416	47 077 100
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	25 526 600	-2 012 300	27 538 900
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 826 400	-20 300	7 846 700
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 370 400	-321 100	11 691 500
10	RÉSERVES	2 081 284	2 081 284	p.m.
	Déficit reporté de l'exercice financier précédent	2 081 284	2 081 284	p.m.
	TOTAL	46 804 684	-272 416	47 077 100

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2020 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	237 700	53 000	184 700	2 496 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	153 700	92 600	61 100	1 671 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	376 100	0	376 100	4 002 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 294 000	-119 000	3 413 000	Documents: 32 709 pages; listes de termes: 1 009 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	788 600	161 200	627 400	8 373 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 140 200	-152 300	4 292 500	Documents: 37 888 pages; listes de termes: 66 893 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	12 316 400	0	12 316 400	305 289 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	38 700	0	38 700	412 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	49 600	0	49 600	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	391 900	-1 900	393 800	4 169 pages
100	Article 100	21 786 900	33 600	21 753 300	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	137 400	61 600	75 800	1 391 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 201 300	0	1 201 300	12 567 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	2 700	2 700	p.m.	29 pages
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	191 200	-161 500	352 700	Documents: 1 818 pages; listes de termes: 20 termes
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	484 200	-597 900	1 082 100	5 151 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	140 900	0	140 900	1 425 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	43 400	0	43 400	462 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	240 300	-686 500	926 800	2 506 pages
101	Article 101	2 441 400	-1 381 600	3 823 000	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	51 100	11 700	39 400	544 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	490 100	293 500	196 600	Documents: 5 046 pages; listes de termes: 2 000 termes
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	961 200	0	961 200	10 226 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	765 900	-326 200	1 092 100	8 162 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	15 600	0	15 600	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	26 300	0	26 300	303 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	1 031 500	568 300	463 200	10 261 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	10 800	-7 200	18 000	115 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	24 100	19 500	4 600	257 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 295 400	-441 400	1 736 800	Documents: 12 839 pages; listes de termes: 3 750 termes
102	Article 102	4 672 000	118 200	4 553 800	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	276 900	226 800	50 100	2 887 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	53 400	0	53 400	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	52 300	-72 300	124 600	549 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	18 100	-49 000	67 100	Documents: 191 pages; listes de termes: 34 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	48 000	0	48 000	481 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	55 800	30 400	25 400	594 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	1 900	1 900	p.m.	20 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	144 100	40 200	103 900	1 423 pages
1039	Entreprise commune SESAR (SEC)	30 800	-2 900	33 700	328 pages
103	Article 103	681 300	175 100	506 200	
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (EC IMI 2)	29 800	0	29 800	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	10 500	0	10 500	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	3 143 800	297 800	2 846 000	31 945 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	279 900	151 700	128 200	3 010 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	527 200	69 200	458 000	5 654 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	716 500	-439 400	1 155 900	7 622 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	153 600	0	153 600	1 634 pages
104	Article 104	4 861 300	79 300	4 782 000	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	29 100	-60 000	89 100	Documents: 371 pages; listes de termes: 23 termes
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	789 500	-436 200	1 225 700	Documents: 8 702 pages; listes de termes: 330 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1052	Entreprise commune Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen (EC ECSEL)	4 500	-2 300	6 800	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	815 400	-88 200	903 600	8 674 pages
1055	Écoles européennes	4 500	4 500	p.m.	48 pages
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	0	p.m.	
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	500	500	p.m.	5 pages
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	0	p.m.	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (entreprise commune EuroHPC)	500	0	500	5 pages
105	Article 105	1 644 000	-581 700	2 225 700	
1060	Autorité européenne du travail (ELA)	1 700	1 700	p.m.	18 pages
106	Article 106	1 700	1 700	p.m.	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	0	p.m.	
109	Article 109	p.m.	0	p.m.	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	36 088 600	-1 555 400	37 644 000	
1100	Commission européenne	3 646 900	3 483 100	163 800	Documents: 17 768 pages; 2 200 jours-homme. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs, la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW).
1101	Parlement européen	p.m.	0	p.m.	
1102	Conseil de l'Union européenne	147 400	-104 700	252 100	1 717 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1103	Cour des comptes européenne	14 800	2 200	12 600	157 pages
1104	Comité européen des régions	5 800	5 800	p.m.	62 pages
1105	Comité économique et social européen	3 000	3 000	p.m.	32 pages
1106	Cour de justice de l'Union européenne	1 800	1 800	p.m.	19 pages
1107	Banque centrale européenne	84 900	-56 300	141 200	903 pages
1108	Médiateur européen	339 800	238 500	101 300	3 621 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 203 000	-3 254 500	4 457 500	12 798 pages
110	Article 110	5 447 400	318 900	5 128 500	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	5 447 400	318 900	5 128 500	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 536 000	-1 236 500	42 772 500	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
200	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	664 600	0	664 600	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
300	Coopération interinstitutionnelle	664 600	0	664 600	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	664 600	0	664 600	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	664 600	0	664 600	
4000	Intérêts bancaires	15 000	0	15 000	
400	Intérêts bancaires	15 000	0	15 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	451 750	85 250	366 500	
401	Remboursements divers	451 750	85 250	366 500	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	0	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	0	243 250	
40	AUTRES RECETTES	710 000	85 250	624 750	
4	AUTRES RECETTES	710 000	85 250	624 750	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	188 300	0	188 300	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	3 705 784	878 834	2 826 950	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	3 894 084	878 834	3 015 250	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 894 084	878 834	3 015 250	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 894 084	878 834	3 015 250	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	0	p.m.	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.	
	Total des recettes	46 804 684	-272 416	47 077 100	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	15 088 000	-1 063 300	16 151 300	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 310 000	-235 700	1 545 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 431 800	-109 800	2 541 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	13 400	-100	13 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	18 843 200	-1 408 900	20 252 100	
1113	Stagiaires	36 600	-100	36 700	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1115	Personnel contractuel	1 276 400	-243 400	1 519 800	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 313 000	-243 500	1 556 500	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	153 600	-37 800	191 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	153 600	-37 800	191 400	
1130	Couverture des risques maladie	516 200	-26 100	542 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	69 400	-10 400	79 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	130 600	-3 700	134 300	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 144 600	-270 400	3 415 000	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3 860 800	-310 600	4 171 400	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 200	0	1 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	235 000	100	234 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	236 200	100	236 100	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	262 600	-1 400	264 000	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	262 600	-1 400	264 000	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	27 800	-8 700	36 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 600	0	11 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	35 800	-27 900	63 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	17 000	-6 800	23 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	56 600	-24 300	80 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	148 800	-67 700	216 500	
1190	Coefficients correcteurs	1 000	-500	1 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 000	-500	1 500	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	24 819 200	-2 070 300	26 889 500	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	45 400	-32 300	77 700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	45 400	-32 300	77 700	
1310	Frais de mission liés aux formations	21 200	-5 200	26 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	21 200	-5 200	26 400	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	66 600	-37 500	104 100	
1400	Restaurants et cantines	2 500	-3 300	5 800	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 500	-3 300	5 800	
1410	Service médical	44 400	-9 000	53 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	44 400	-9 000	53 400	
1420	Autres dépenses	495 400	112 300	383 100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	509 400	112 300	397 100	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	556 300	100 000	456 300	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	MOBILITÉ	p.m.	0	p.m.	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	0	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	81 000	-4 000	85 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	81 000	-4 000	85 000	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	-500	1 500	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	-500	1 500	
16	SERVICES SOCIAUX	82 000	-4 500	86 500	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	0	2 500	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	0	2 500	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	PENSIONS	p.m.	0	p.m.	
1	PERSONNEL	25 526 600	-2 012 300	27 538 900	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 386 400	-60 500	2 446 900	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 386 400	-60 500	2 446 900	
2010	Assurance	10 800	-300	11 100	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
201	Assurance	10 800	-300	11 100	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	246 800	38 900	207 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	246 800	38 900	207 900	
2030	Nettoyage et entretien	267 900	42 900	225 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	267 900	42 900	225 000	
2040	Aménagement des locaux	8 000	-8 000	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	8 000	-8 000	16 000	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	201 900	-7 900	209 800	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	201 900	-7 900	209 800	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 121 800	5 100	3 116 700	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 108 100	-11 500	2 119 600	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	2 108 100	-11 500	2 119 600	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 838 700	0	1 838 700	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 838 700	0	1 838 700	
21	INFORMATIQUE	3 946 800	-11 500	3 958 300	
2204	Matériel bureautique	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	0	5 000	
2210	Premier équipement	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	10 000	0	10 000	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 600	-400	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 300	-2 700	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	11 900	-3 100	15 000	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	0	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	0	24 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	50 900	-3 100	54 000	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	
2320	Frais bancaires	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 000	0	2 000	
2330	Frais juridiques	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	0	20 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	9 100	-1 600	10 700	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 000	2 000	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	0	3 100	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
235	Autres dépenses de fonctionnement	17 200	400	16 800	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	0	15 000	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	0	15 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	129 200	-11 200	140 400	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	12 000	0	12 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	171 200	-11 200	182 400	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	249 400	-10 800	260 200	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	0	19 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	0	19 200	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	242 300	0	242 300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	242 300	0	242 300	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	261 500	0	261 500	
2500	Réunions et convocations en général	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	0	2 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	35 000	0	35 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	35 000	0	35 000	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	37 000	0	37 000	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	9 000	0	9 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	9 000	0	9 000	
2650	Interprétation	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	0	30 000	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	59 000	0	59 000	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
27	CONSULTATIONS ET ÉTUDES	100 000	0	100 000	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 826 400	-20 300	7 846 700	
3000	Prestations de traduction externe	10 410 000	-360 000	10 770 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	0	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	10 470 000	-360 000	10 830 000	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	10 470 000	-360 000	10 830 000	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	712 100	38 900	673 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	712 100	38 900	673 200	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	712 100	38 900	673 200	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	188 300	0	188 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	188 300	0	188 300	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	188 300	0	188 300	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2020	Rectificatif 2/2020	Rectificatif 1/2020	Commentaires
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 370 400	-321 100	11 691 500	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2020, le montant total de cette réserve s'élèvera à 2 440 853 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2019 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 147 178 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice financier précédent	2 081 284	2 081 284	p.m.	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	2 081 284	2 081 284	p.m.	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	2 081 284	2 081 284	p.m.	
10	RÉSERVES	2 081 284	2 081 284	p.m.	
	Total des dépenses	46 804 684	-272 416	47 077 100	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2019		2020		2021	
	Pourvus au 31.12.2019		Autorisés dans le cadre du budget de l'UE pour 2020		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2021	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	0	1	1	1	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	9	5	16	11	16	12
AD 11	4	4	8	5	10	5
AD 10	5	7	8	5	7	5
AD 9	5	4	5	13	5	15
AD 8	6	16	0	21	0	22
AD 7	7	18	5	26	5	28
AD 6	3	20	1	8	0	2
AD 5	1	12	0	0	0	0
TOTAL AD	41	86	45	90	45	90
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	1	0	1	0
AST 9	4	0	3	1	3	2
AST 8	1	3	1	2	1	1
AST 7	0	2	0	4	1	5
AST 6	1	7	1	7	0	9
AST 5	1	14	0	20	0	19
AST 4	0	8	0	12	0	12
AST 3	0	10	0	4	0	2
AST 2	0	0	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	7	44	6	50	6	50
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	1	0	1
AST/SC 2	0	1	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	2	0	2	0	2
TOTAL	48	132	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL	180	193	193	193	193	193

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2019 (effectivement pourvus)	2020	2021
GF IV	9.4	14.0	14.0
GF III	5.7	14.0	14.0
GF II	6.9	0.0	0.0
GF I	0.0	0.0	0.0
Total AC	22	28	28